

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 8 octobre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 30 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Vincent MAZIN, Maire**.

Etaient présents : MM. Sylvain DELEVILLE, Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Guillaume FLANDIN, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Hélène LAGRANGE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, Vincent MAZIN, Mme Virginie MORIER, M. François PIGNOL, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Leslie ROMEO, Adeline ROUX, M. Laurent SAUNON, Mmes Agnès VACHER, Martine VAQUIER.

Procurations : M. Jean DELAUGERRE a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX, Mme Florence JOUVE a donné pouvoir à M. Jean-Marc LAVIGNE, M. Julien MONTAGNÉ a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, Mme Juline RODRIGUES a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO.

Absents excusés : Mme Laëtitia BOBEL, MM. René LEMERLE, Jean-Claude PROST, Mme Michèle TARDIEU

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

2025-50 : TERRITOIRE D'ENERGIE DU PUY DE DOME – CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX POUR LA REFECTION DE CABLAGE SUITE A VANDALISME CHEMIN DE COURVACHE

M. le Maire expose au conseil municipal que suite aux actions de vandalisme commises chemin de Courvache, des travaux de réfection de câblage de l'éclairage public sont à prévoir,

Conformément à la délibération du Comité syndical du SIEG du 15/11/2008 fixant les conditions administratives, techniques et financières du transfert de compétence Eclairage public et à la loi de finances rectificative du 20/04/2009 autorisant les communes membres d'un syndicat d'électricité à verser des fonds de concours, il est nécessaire d'établir une convention exprimant les accords concordants du Comité syndical et du conseil municipal sur le montant du fonds de concours à verser,

L'estimation des dépenses s'élève à 4 700 € HT, le TE 63 pouvant prendre en charge la réalisation des travaux en les finançant à hauteur de 50 % du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant, auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe soit au total : 2 350 €.

Il est proposé au conseil municipal de participer à ce programme de travaux, de confier la réalisation des travaux à Territoire d'Energie du Puy de Dôme, de fixer la participation communale au financement des travaux à 2 350 € et de prévoir les crédits nécessaires,

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 15 OCT. 2025

ID : 063-200083921-20251008-202550D-DE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
DECIDE :

- d'approuver le devis estimatif de travaux de réfection de câblage de l'éclairage public présenté par M. le Maire,
- de confier la réalisation des travaux au Territoire d'énergie Puy-de-Dôme,
- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 2 350 € et d'autoriser M. le Maire à verser cette somme, après réajustement suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif dans la caisse du Receveur du Territoire d'énergie Puy-de-Dôme,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public avec Territoire d'Energie du Puy de Dôme,
- de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires au budget primitif 2025.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 8 octobre 2025,

Certifiée transmise en Préfecture, le 9 octobre 2025

Le Maire,

Vincent MAZIN

La secrétaire de séance,

Danielle RANCY

